

## AUDE ESQUEVIN

---

**De:** Gislaine CHASLES <gislaine.chasles@puceul.fr>  
**Envoyé:** vendredi 18 juin 2021 10:43  
**À:** cecile-fraisse  
**Objet:** RE: PLU - Marge de recul voie express - ZA de l'Oseraye  
**Pièces jointes:** Règlement\_modification\_n3.pdf

Bonjour,

Dans le règlement du PLU dans sa dernière mise à jour (mars 2020), page 54, en secteur UE 2 où est située votre entreprise, il est indiqué que :

« l'implantation des constructions et installations devront respecter un retrait par rapport à l'axe des voies au moins égal à :

- RN 137 : 50 mètres »

Je vous joins ce document, comme justificatif.

Bonne journée

Cordialement



Gislaine CHASLES  
Secrétaire générale  
Mairie de PUCEUL  
16, rue de la Mairie  
44390 PUCEUL  
Tél : 02.40.51.35.83  
Fax : 02.40.51.33.95

---

**De :** Mairie <mairie@puceul.fr>  
**Envoyé :** jeudi 17 juin 2021 09:54  
**À :** 'Gislaine CHASLES' <gislaine.chasles@puceul.fr>  
**Objet :** TR: PLU - Marge de recul voie express - ZA de l'Oseraye

---

**De :** cecile-fraisse <[cecile-fraisse@capeco-recycling.com](mailto:cecile-fraisse@capeco-recycling.com)>  
**Envoyé :** mardi 15 juin 2021 08:54  
**À :** [mairie@puceul.fr](mailto:mairie@puceul.fr)  
**Cc :** Yann-Henri Madec <[yh-madec@capeco-recycling.com](mailto:yh-madec@capeco-recycling.com)>; MAGALI PASQUEREAU <[magali.pasquereau@dekra.com](mailto:magali.pasquereau@dekra.com)>  
**Objet :** PLU - Marge de recul voie express - ZA de l'Oseraye

Bonjour Mme Ferron,

Nous nous étions contactées au sujet de notre site en octobre 2020 afin de déterminer la manière dont nous pouvions organiser nos stockages extérieurs et la place de notre future réserve en eau d'incendie.

Vous nous aviez indiqué oralement qu'avec la loi barnier, la marge de recul n'était plus de 100 m mais qu'elle était désormais de 50 m, par rapport à l'axe de la RN137.

De ce fait, l'implantation de nos stocks extérieurs est compatible.

Cependant, vous nous aviez aussi fourni un plan qui indiquait la marge de recul de 100 m et ceci pose des difficultés d'instructions pour notre dossier.

Pouvez-vous nous fournir une confirmation écrite que la marge de recul par rapport à la RN137 est de 50 m ? Et peut-être même nous fournir un plan à jour ? (car le plan fourni en pièce jointe semble dater, de par la faible largeur de la RN137).

Il faudrait que nous sachions si la marge de recul des 50 m part depuis l'axe de la RN137 ou depuis son bord extérieur.

Pour rappel, vous le plan en question.

Je vous souhaite une bonne journée.

Bien cordialement,

Cécile FRAISSE

02 40 87 82 21

✉ [cecile-fraisse@capeco-recycling.com](mailto:cecile-fraisse@capeco-recycling.com)

